



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le jeudi 1 février 2018

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 3-01/18 /Cab/Com

Communiqué

Signature du dispositif du fonds Corail

Ce mardi 6 février 2018, à l'hôtel Préfectoral (salle Félix Éboué), sera signée la charte de partenariat pour la mise en œuvre du **dispositif du fonds Corail**.

Ce fonds CORAIL fait partie des accords sectoriels conclus lors de la crise de mars/avril 2017. Un fonds de 3 M€ dédié à la reconstitution de la trésorerie des entreprises, va être mis en place sous la forme de prêts d'honneur à taux zéro, remboursable sur 3 ans avec un différé de 6 mois et un plafond de 25.000 euros par entreprise.

Cet outil financier a pour but de permettre aux très petites entreprises (TPE) et aux PME locales de surmonter leurs difficultés de trésorerie.

C'est une première enveloppe de plus de 1,8 millions d'euros qui est débloquée pour accompagner les entreprises guyanaises qui ont connu un événement accidentel de trésorerie, en lien notamment avec le mouvement social.

Vous êtes conviés à cette signature. Un point presse sera organisée à l'issue de la signature.